

- 2 -

E U - R E V I E WActivities of the Institutions
of the European Union

N° 590 DU 25 FEVRIER 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations de la Commission"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : TÉL. 29.51206

- 3 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. EMBARGO GREC-FYROM : ACTIONS DE LA COMMISSION
 - A) DEMARCHE DU PRESIDENT DELORS
 - B) MISSION DE MEDIATION
2. INDUSTRIE AUTOMOBILE
3. IMMIGRATION AND ASYLUM
4. EUROPE DES CITOYENS : DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES
5. DROITS DE L'HOMME, DEMOCRATIE ET DEVELOPPEMENT : RAPPORT
6. ETHIQUE ET BIOTECHNOLOGIE
7. ENVIRONNEMENT : CONSERVATION DES OISEAUX SAUVAGES
8. INDUSTRIAL PRODUCTION : BIGGEST ANNUAL FALL IN 1993
9. REFERENDUM SUISSE-TRANSIT : DECLARATION DE M. NATUTES
10. BALTICS : OPENING OF FREE TRADE TALKS
11. EASTERN EUROPE : MODERNIZATION OF TELEPHONE SYSTEM
12. ALBANIE : VISITE DE M. SALI BERISHA A LA COMMISSION (24 FEVRIER)
13. SWEDEN : VISIT OF V.-P. CHRISTOPHERSEN (17-18 FEBRUARY)
14. AUSTRALIA : VISIT OF SIR LEON BRITTAN (23-24 FEBRUARY)
15. CHYPRE : VISITE DE L'OBSERVATEUR DE L'UE
16. AIDES : MEXIQUE : REFUGIES GUATEMALTEQUES
17. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AGRICULTURE" (BRUXELLES, 21 FEVRIER)
2. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (BRUXELLES, 21-22 FEVRIER)
 - PESC : FINANCEMENT
 - POLITIQUE COMMERCIALE :
 - . URUGUAY ROUND : PREPARATION DE LA REUNION MINISTERIELLE DE MARRAKECH
 - . ACCORD AVEC LES ETATS-UNIS SUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DE CERTAINES BOISSONS SPIRITUEUSES
 - RELATIONS AVEC LA SUISSE
 - AUSTRALIE : ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
 - PROTECTION DE LA MER BALTIQUE
 - ACCORD EEE : MODALITES D'APPLICATION
 - PREPARATION OF ACCESSION NEGOTIATIONS
3. ENLARGEMENT NEGOTIATIONS : STATE OF PLAY
4. MEETING ON BOSNIA (BONN, 22 FEBRUARY)
5. DECLARATIONS PESC
6. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. SESSIONS DE FEVRIER II
2. TRAVAUX DES COMMISSIONS
3. ACP/CE JOINT ASSEMBLY : CONCLUSIONS
4. PREVISIONS

IV. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. COCOA : COUNCIL MEETINGS (LONDON, 21-23 FEBRUARY)

- 4 -

I. COMMISSION1. EMBARGO GREC-FYROM : ACTIONS DE LA COMMISSIONA) DEMARCHE DU PRESIDENT DELORS1) MISSION DE MEDIATIONA) Démarche du Président DELORS

Le Président DELORS a écrit le 22 février au Premier ministre grec, M. Andreas PAPANDEOU, pour lui confirmer les indications données tant par M. VAN DEN BROEK à Athènes le 18 février que par M. DELORS lui-même au Conseil Affaires Générales le 21 février. Dans cette lettre, la Commission exprime sa sérieuse préoccupation quant à la légalité des mesures prises par le Gouvernement hellénique à l'encontre de l'ancienne République Yougoslave de Macédoine au regard du principe même de l'Union douanière et de la politique commerciale commune ainsi que du fonctionnement du marché intérieur. Elle demande au gouvernement grec de bien vouloir faire connaître dans les meilleurs délais ses observations et de communiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation.

B) Mission de médiation

Mr van den BROEK undertook a mission for the purpose of mediating between Athens and Skopje.

On his return after his mediation-visit to Skopje and Athens, Mr van den BROEK declared :

"I believe it has been a useful visit. Tension between the two countries is rather high, not the least because of the economic measures taken by the Greek Government on the 16 February and imposed on FYROM.

This visit has confirmed my feeling that both countries are conscious of their large degree of interdependence. Therefore good neighbourship between them is an essential factor for stability in the region.

When the situation in FYROM further escalates due to outside pressure or as a result of internal instability, a further conflict could be triggered in the region which would also affect Greece.

We must therefore try to find ways and means for preparing the normalisation of the relations between the two countries through a resumption of the dialogue.

Realism requires to admit that a breakthrough primarily depends on the solution of the issue of de facto embargo imposed by Greece on FYROM. These measures put an extremely heavy political and economic pressure on that small country and they can therefore not last indefinitely taken their damaging economic impact possibly combined with increasing political tension.

During my visit I have made clear to Skopje and Athens that we are prepared to assist to the efforts which aim at getting the talks on track again. However I made evident as well that the Commission will assume its responsibilities to ascertain compliance of Member States with Community law. I therefore feel that the procedure as foreseen in the Treaty (art. 169) should be accelerated in order to get full clarity regarding the nature of economic measures recently decided by Greece.

- 5 -

I learned today that Prime Minister PAPANDREOU will answer very shortly President DELORS's letter of 22 February in order to provide the necessary clarification concerning the latter measures. That reply could permit the Commission to define its position on the issue. Without prejudging the outcome of that procedure I cannot exclude that eventually the Commission will bring the matter before the Court of Justice".

2. INDUSTRIE AUTOMOBILE

La Commission a adopté deux documents au sujet de l'industrie automobile dans l'Union Européenne : un papier stratégique résumant les défis et les propositions dans une douzaine de pages, et une communication au Conseil et au Parlement d'une cinquantaine de pages.

Au cours d'une conférence de presse, M. BANGEMANN a rappelé que 1993 était une mauvaise année. Les immatriculations ont chuté de 15,9% et 70.000 emplois ont été supprimés dans la production. Cependant, le consensus avec le Japon a contribué à stabiliser le marché, puisque les Japonais ont réduit leurs exportations de 18,4%. Pour 1994, M. BANGEMANN a prévu une croissance zéro en Europe. Sur cette base, un premier round de discussions avec le Japon commence cette semaine à Tokyo. Interrogé sur les transplants, M. BANGEMANN a rappelé que cette question avait déjà été réglée par le consensus de 1991 même et ne fait donc pas objet des discussions annuelles visant les importations directes.

L'industrie automobile est confrontée à trois défis :

- la globalisation des marchés qui oblige les producteurs à être présents sur place dans les marchés d'avenir,
- La protection de l'environnement qui exige un changement de mentalités pas seulement dans l'industrie,
- Les coûts de production qui sont toujours trop élevés en Europe.

Si les efforts nécessaires d'adaptation structurelle relèvent en premier lieu de l'industrie même, l'Union Européenne peut néanmoins contribuer à ce processus :

- Développer le marché intérieur,
- Les interventions structurelles que l'Union offre à l'ensemble de l'industrie, y compris l'industrie automobile : au titre de l'objectif 4,
- Recherche et développement dans le cadre du 4ème Programme cadre.

M. BANGEMANN a souligné que l'industrie européenne est tout à fait compétitive si elle relève les défis. Les perspectives de croissance à long terme sont bonnes. Si le marché européen n'a atteint que 11,740 millions de véhicules en 1993, une hausse dépassant les 15 millions est prévue jusqu'à la fin de l'année 1999 (voir doc. COM(94)49).

3. IMMIGRATION AND ASYLUM

As Commissioner FLYNN explained, while introducing the Communication, "the document will initiate a wide ranging debate with the Council and Parliament and beyond on the long term strategy now needed to respond to the challenges posed by immigration and asylum on the one hand and integration measures for third country nationals legally resident in the Community on the other".

The contents of the Communication will be described more fully in an argumentaire which will be sent to delegations shortly. The Communication consists of four parts :

- 6 -

- Action on the causes of migration pressure;
- Action on controlling migration flows;
- Action to strengthen integration policies for legal immigrants;
- New framework for action by the Union.

The Communication argues that action on the causes of migration pressure requires ensuring that immigration and asylum policies are fully integrated into the Union's external policies, and that the various external policy instruments available to the Union are used to address the root causes of those pressures. Effective action in this area also requires ensuring the availability of accurate information on current migration patterns and likely future trends.

The collection of such data will be based on a number of sources, such as reports from Member States, international organizations, academic institutions, etc. The Commission's delegations will also have a valuable contribution to make on which a separate letter will follow.

Concerning action on controlling migration flows, the Communication calls for a further harmonization of Member States' legislation and policies with regard to the admission of workers, self-employed persons and students and the approximation of admission policies for humanitarian reasons.

The Communication calls for fair and efficient asylum procedures on which minimum standards should be developed for the Union as a whole. In addition to the harmonization of substantive asylum law, the Communication also highlights the need for harmonization of asylum related schemes, which are designed to offer temporary protection to those in need of it. Such schemes were developed by practically all Member States in order to deal with the reception of displaced persons from former Yugoslavia.

Although asylum policies have drawn much public attention, not in the least because figures relating to the number of asylum applicants are readily available in all Member States, the Communication argues that the real challenge the Union will have to face stems from illegal immigration.

In order to fight illegal immigration effectively, the Communication proposes preventive measures to be combined with measures to address the issue of persons illegally resident in the Community and repatriation measures.

Strengthening integration policies for legal immigrants covers a wide range of policies. The Communication distinguishes between policies aimed at improving the situation of third country nationals legally resident within the Community, creating the right economic and socio-cultural conditions for successful integration, promoting information and dialogue and combatting racial discrimination and all forms of racism and xenophobia.

The Communication resumes the various ideas in a possible new framework for action by the Union. The ideas set out there are not intended to lay down a definitive work plan at this stage. They do, however, represent a coherent set of proposals which Member States and the Commission itself will want to consider in drawing up a long term action programme that is now required to take account of both the new challenges and new possibilities offered by the European Union (doc. COM(94)23).

Distelfak autocal1

The Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) has welcomed the European Commission's initiative to analyse migratory movements and related policy orientations at a time when Europe is facing serious migration pressures, and has eventually developed into one of the world's major sources of refugees and displaced persons.

4. EUROPE DES CITOYENS : DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

La Commission a adopté une proposition de directive fixant les modalités d'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union qui résident dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité, en application de l'article 8, paragraphe 1er du Traité de l'Union. Etant donné que les Etats membres réservent, normalement, le droit de vote et d'éligibilité à leurs propres ressortissants, cette proposition vise à garantir ce droit aux citoyens de l'Union non nationaux.

"Après l'approbation par le Conseil de la directive sur le droit de vote du Parlement Européen, la dirige MANNI D'ARCHIRAFI - aujourd'hui nous présentons le deuxième volet de la mise en oeuvre d'un des principaux droits de la citoyenneté de l'Union, qui constitue un objectif politique prioritaire pour donner un nouveau visage à la construction européenne. Cette proposition suit une approche réaliste et pragmatique qui permet de respecter l'échéancier inscrit dans le Traité pour l'adoption par le Conseil, c'est-à-dire le 31 décembre 1994".

- La proposition se fonde notamment sur les principes suivants :
 - conformément au principe d'égalité et de non-discrimination, la proposition vise à assurer, dans la plus large mesure possible, les mêmes conditions de vote et d'éligibilités aux citoyens de l'Union nationaux et non nationaux ;
 - La proposition recommande aux citoyens de l'Union la liberté de choix en ce qui concerne l'Etat membre où il sera amené à exercer son droit de vote et d'éligibilité ;
 - La proposition vise à faciliter le plus possible aux citoyens l'exercice de leurs droits et à éviter tout bureaucratisme inutile.
- Son champ d'application se limite aux élections au suffrage universel et direct de longue durée élus du niveau de base de l'administration locale. Elle n'affecte pas le droit de vote et d'éligibilité des citoyens nationaux dans leur Etat d'origine pour autant qu'il y soit maintenu par la législation de cet Etat.

5. DROITS DE L'HOMME, DEMOCRATIE ET DEVELOPPEMENT : RAPPORT

La Commission a approuvé un rapport sur la mise en oeuvre en 1993 de la résolution du Conseil et des Etats membres réunis au sein du Conseil sur les droits de l'Homme, la démocratie et le développement. Ce rapport vise à souligner l'interdépendance entre la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (voir doc. COM(94)400).

Il porte sur la mise en oeuvre en 1993 de la Résolution du 28 novembre 1991, relative aux Droits de l'Homme, Démocratie et Développement.

- 7 -

The Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) has welcomed the European Commission's initiative to analyze migratory movements and related policy orientations at a time when Europe is facing serious immigration pressures, and has virtually developed into one of the world's major sources of refugees and displaced persons.

4. EUROPE DES CITOYENS : DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

La Commission a adopté une proposition de directive fixant les modalités d'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union qui résident dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité, en application de l'art 8B, paragraphe 2 du Traité de l'Union. Etant donné que les Etats membres réservent, normalement, le droit de vote et d'éligibilité à leurs propres ressortissants, cette proposition vise à ouvrir ce droit aux citoyens de l'Union non-nationaux.

"Après l'approbation par le Conseil de la directive sur le droit de vote au Parlement Européen - a dit M. VANNI D'ARCHIRAFI - aujourd'hui nous présentons le deuxième volet de la mise en oeuvre d'un des principaux droits de la citoyenneté de l'Union, qui constitue un objectif politique prioritaire pour donner un nouveau élan à la construction européenne. Cette proposition suit une approche réaliste et pragmatique qui permettra de respecter l'échéancier établi par le Traité pour l'adoption par le Conseil, c'est-à-dire le 31 décembre 1994".

La proposition se fonde notamment sur les principes suivants :

- conformément au principe d'égalité et de non-discrimination, la proposition vise à appliquer, dans la plus large mesure possible, les mêmes conditions de vote et d'éligibilités aux citoyens de l'Union nationaux et non-nationaux.
- La proposition reconnaît aux citoyens de l'Union la liberté de choix en ce qui concerne l'Etat membre où il sera amené à exercer son droit de vote et d'éligibilité.
- La proposition vise à faciliter le plus possible aux citoyens l'exercice de leurs droits et à éviter tout bureaucratisme inutile. Son champ d'application se limite aux élections au suffrage universel et direct des organes élus du niveau de base de l'administration locale. Elle n'affecte pas le droit de vote et d'éligibilité des citoyens nationaux dans leur Etat d'origine pour autant qu'il y soit maintenu par la législation de cet Etat.

5. DROITS DE L'HOMME, DEMOCRATIE ET DEVELOPPEMENT : RAPPORT

La Commission a approuvé un rapport sur la mise en oeuvre en 1993 de la résolution du Conseil et des Etats membres réunis au sein du Conseil sur les droits de l'Homme, la démocratie et le développement. Ce rapport vise à souligner l'interdépendance entre la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (voir doc. COM(94)42).

Il porte sur la mise en oeuvre en 1993 de la Résolution du 28 novembre 1991, relative aux Droits de l'Homme, Démocratie et Développement.

- 3 -

Ce rapport décrit à la fois les actions positives soutenues par la Commission en faveur des pays en développement et les mesures prises par l'Union Européenne et les Etats membres en cas de violations graves des droits de l'homme et/ou interruption des processus démocratiques.

143 actions ont fait l'objet d'un financement communautaire pour un total de 39,2 MECU dont la répartition en valeur est la suivante :

- ACP : 38,6%
- Asie/Méditerranée : 6,1%
- Amérique Latine : 51,7%
- Tous PVD : 3,6%

Dans certains cas, les projets ont fait l'objet d'un cofinancement. Le présent rapport contient :

- un rappel des critères retenus par la Commission pour la mise en oeuvre des actions positives;
- une description succincte des actions;
- une description des mesures prises par l'Union Européenne et les Etats membres suite à des violations graves des droits de l'homme ou à l'interruption des processus démocratiques;
- les orientations que la Commission souhaite donner pour le futur aux initiatives qu'elle entend entreprendre.

6. ETHIQUE ET BIOTECHNOLOGIE

Le Groupe de conseillers pour l'éthique et la biotechnologie, composé de personnalités scientifiques de différents Etats membres, s'est réuni le 24 février en présence du Président DELORS et des principaux Directeurs généraux concernés. A cette occasion, il a été décidé de renforcer le rôle de ce Groupe. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du Livre blanc "Croissance, Compétitivité, Emploi".

La Commission avait décidé il y a deux ans d'instituer ce Groupe de conseillers sur proposition du Président DELORS.

Le Groupe est chargé d'identifier et de définir les questions éthiques soulevées par la biotechnologie, de fournir une évaluation des aspects éthiques des activités de la Communauté en la matière et d'étudier l'impact potentiel pour la société et les individus de telles activités.

7. ENVIRONNEMENT : CONSERVATION DES OISEAUX SAUVAGES

La Commission a proposé de préciser les limites dans lesquelles peut s'exercer le pouvoir d'appréciation dont disposent les Etats membres, pour fixer la fin des périodes de chasse des espèces migratrices. Cette proposition incorpore dans la directive, sous forme d'annexe, la méthode que les Etats membres avaient mise au point au sein du Comité d'adaptation au progrès scientifique et technique en se fondant sur les travaux préalables d'experts scientifiques. Cette modification, tout en permettant aux Etats membres, conformément au principe de subsidiarité, de mieux tenir compte des particularités régionales ou de données spécifiques aux différentes espèces, garantit le plein respect du principe d'utilisation raisonnée des espèces.

- 9 -

8. INDUSTRIAL PRODUCTION : BIGGEST ANNUAL FALL IN 1993

EUROSTAT - the EC statistical Office in Luxembourg - estimates that industrial production in the EU fell by 3.5 % in 1993 compared to 1992. This was the worst figure since 1975 when the annual fall was 6.8 %. However, data for the latter part of 1993 began to show some encouraging signs.

Ireland (+ 5.5 %) and the United Kingdom (+ 2.3 %) were the only Member States to record growth in 1993. Elsewhere the falls were : Germany (West) 7.5 %, Belgium 5.4 %, Spain 5.1 %, Portugal 4.9 %, France 3.5 %, Luxembourg, Italy and Denmark all 2.8 %, Greece 2.6 % and the Netherlands 1.9 %.

However data for November indicate some encouraging signs.

Today's figures show a 0.6 % fall in the production index, adjusted for working days, compared to November 1992. Without West Germany there would have been a 1.3 % increase.

Japan's industrial production fell by 4.1 % in 1993 but the United States recorded a 4.2 % rise.

9. REFERENDUM SUISSE-TRANSIT : DECLARATION DE M. MATUTES

Lors d'une Conférence de presse préparatoire de la Conférence Pan Européenne des Transports à Crète, M. MATUTES a été interrogé sur sa réaction au Référendum suisse au sujet d'une interdiction de transit pour les transports routiers. En substance, M. MATUTES a dit ceci :

"- La Commission est en train de réfléchir et de faire une analyse détaillée des conséquences et des difficultés qui pourraient en résulter dans nos relations avec la Suisse.

- Pour ce qui est de ses premières réflexions, il lui semble qu'il y a une certaine incompatibilité qui va à l'encontre de l'esprit de l'accord de transit même si le gouvernement suisse a affirmé sa volonté de le respecter (l'accord est en vigueur jusqu'en 2005).

- L'interdiction du transit routier de marchandises risque de produire une discrimination de fait à l'encontre des transporteurs communautaires.

- L'ouverture, voire la tenue des négociations dans le domaine des transports routier et aérien risque d'être remise en question (tout menait à croire que le mandat de négociation serait donné à la Commission lors du Conseil Transports du 18 avril prochain). On conçoit difficilement que les deux objectifs de négociation que l'Union était sur le point de se fixer dans le mandat routier, à savoir l'accès au marché suisse pour les camions communautaires ainsi que l'amélioration de certaines dispositions de l'accord transit, puissent être agréées par les négociateurs suisses. Dans cette hypothèse, l'intérêt d'un accord routier pour l'Union est pour le moins discutable.

Par ailleurs, compte tenu de la globalité de l'exercice et dans le souci d'équilibre, il est à craindre que l'accord sur le projet de mandat aérien soit également remis en question par certains Etats membres.

- Le transport combiné (rail/route) est tout à fait conforme aux recommandations de la Commission. Cependant un des principes de base de la Politique Commune des Transports est celui de la liberté de choix des opérateurs.

- Avec ce référendum se pose le problème des engagements pris par le gouvernement suisse face à un système de démocratie directe qui peut remettre en cause ses engagements." (voir aussi point II, 2).

- 10 -

10. BALTICS : OPENING OF FREE TRADE TALKS

The European Union held its first round of talks with the Republic of Latvia, following the recent decision by EU Foreign Ministers to instruct the Commission to negotiate free trade agreements with the Baltic States.

The delegations were chaired by Mr. Olgerts PAVLOVSKIS, State Minister for External Trade and Relations with the EU in the Latvian Ministry of Foreign Affairs and Mr. Daniel GUGGENBUHL, Head of Unit in the European Commission's Directorate-General for External Economic Relations.

This first round of negotiations was held in an open and constructive atmosphere. The Parties had a general exchange of views on the various aspects to be covered by the Agreement. Both delegations shared the view that the envisaged new trade agreement will be a further important step for the integration of Latvia into the European Union and that the negotiations should be concluded as soon as possible.

The Copenhagen Summit had invited the European Commission to submit proposals for developing the existing trade and co-operation agreements between the EU and the Baltic States into free trade agreements. The Commission presented its proposals on 1 December 1993. On this basis the Council adopted the negotiating directives for the three countries on 7 February 1994. The negotiations with Estonia and Lithuania will start in the next days.

11. EASTERN EUROPE : MODERNIZATION OF TELEPHONE SYSTEM

The European Commission has announced a 5.6 million ECU (\$6.25 million) programme aimed at training staff in Central and Eastern Europe to run a modernised telecommunications sector there. Under the EU's Regional Telecommunications Programme, the ten beneficiary countries - Poland, Hungary, the Czech and Slovak Republics, Slovenia, Bulgaria, Romania, Albania, Latvia and Lithuania - will receive an integrated telecommunications training programme lasting until mid-1995 to help them implement a series of specific, market-orientated reforms. The overall aim is to enable Central and Eastern countries to bring their telecommunications systems up to EU standards and create a more efficient network across the whole of Europe.

This initiative, launched under the EU's PHARE programme of aid and assistance to Central and Eastern Europe, was opened at the Hungarian telecoms company's management training centre at Lake Balaton, Hungary.

Over 200 projects will take place in the ten countries, with the close collaboration of the recipient countries themselves. Coordinators from each recipient state will ensure their country receives maximum benefit from the programme, and will be taught to select people for training under the programme.

Six areas for specific have been identified :

- Regulating the telecommunications sector;
- Managing a telecoms company;
- Managing human resources;
- Marketing and selling telecoms products and services;
- New technology and managing telecoms networks;
- Managing computer systems in telecommunications.

- 11 -

12. ALBANIE : VISITE DE M. SADI BERISHA A LA COMMISSION (24 FEVRIER)

A l'issue de sa rencontre avec le Président d'Albanie, le Président DELORS a déclaré : "Je pense que le processus de réforme suit son cours d'une manière d'autant plus remarquable que les conditions de l'Albanie n'étaient pas très favorables ce qui d'ailleurs justifiait que notre première forme d'aide ait été une aide d'urgence, une aide humanitaire. Mais maintenant l'Albanie s'adapte aux nouvelles conditions tant dans l'agriculture que dans les activités d'industrie et de service. Nous passons maintenant à un type de coopération différent avec l'Albanie en tenant compte également des autres handicaps : sa situation géographique, la proximité du conflit bosniaque et d'autres affaires malheureuses. Dans l'ensemble, je pense que l'Albanie est sur la bonne voie".

En ce qui concerne le rôle politique et économique de l'Albanie, M. DELORS a ajouté : "Je n'ai jamais entendu ces derniers temps de nouvelles selon lesquelles l'Albanie aurait pris une position tendant à aggraver la situation. Bien au contraire. S'abstenir de tout geste, c'est déjà concourir à la paix. Tout au moins, empêcher à la guerre de s'étendre".

13. SWEDEN : VISIT OF V.-P. CHRISTOPHERSEN (17-18 FEBRUARY)

Vice-President Henning CHRISTOPHERSEN visited Sweden on 17 and 18 February and met with the Swedish Finance Minister, Mrs Anne WIBBLE (Liberal) and the Prime Minister, Mr. Carl BILDT (Conservative).

The talks with the Finance Minister focussed on the preparations Sweden and the other candidate countries have to embark on prior to EC membership, with specific emphasis on the monetary issues, i.e. membership of EMS, fixation of the central exchange rate of the Swedish currency for the specific "agricultural ECU" which will be used in Sweden (agro-monnaire ECU). The talks with both the Prime Minister and the Finance Minister also dealt with the last round of accession negotiations, to take place in the next few weeks and the debate on when the Swedish referendum on EU membership will be held.

Both meetings took place in an excellent atmosphere.

14. AUSTRALIA : VISIT OF SIR LEON BRITTAN (23-24 FEBRUARY)

Sir Leon BRITTAN was in Australia for the annual EC/Australia Ministerial Consultations. He also had a meeting with Prime Minister Keating and bilateral meetings with Foreign Minister Senator Gareth Evans, Industry Minister Senator Peter Cook, Trade Minister Senator Bob McMullan and Treasurer the Hon. Ralph Willis. He also met the Leader of the Opposition Dr John Hewson (Liberal Party).

The Ministerial Consultations were the first held between Australia and the European Commission since the conclusion of the Uruguay Round negotiations, the entry into force of the Maastricht Treaty and of the European Economic Area, and of the first Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) leaders' meeting in November 1993.

The Consultations highlighted the strong economic links between the European Union and Australia and marked the end of a period of tensions over agricultural issues. Both parties agreed that there is now a fresh opportunity to broaden and deepen EU-Australia relations. Good examples of this wider agenda are the Wine Agreement signed in January 1994 and the Agreement of Science and Technology which was signed by Sir Leon and Senator Cook during the visit. Other developments illustrating the closer relations concern industrial

- 12 -

cooperation (the second meeting of the Australia/EC Joint Group on Industrial Cooperation will meet in Europe in March 1994) and Australia's renewed strong commitment to reinforcing its BC-NET sub network.

The discussion between Sir Leon and the Australian Ministers focused notably on the Post-Uruguay Round follow-up including next generation trade issues, on market opening in the Asia-Pacific region, on bilateral trade and cooperation issues, on cooperation in the field of development assistance, and on regional developments in Asia-Pacific (APEC) and in Central and Eastern Europe and the Former Soviet Union. Also the developments in the European Union (the Delors White Paper, EMU, enlargement, etc) and developments in Australia (Green Paper on employment, micro-economic reforms) were discussed.

Sir Leon had extensive media exposure, the highlights of which were a luncheon speech followed by questions at the prestigious National Press Club in Canberra and a live interview on one of the widest watched current affairs programmes in the evening of 23 February.

Before leaving Australia for Ministerial Consultations in New Zealand, Sir Leon gave a luncheon address to the business community in Melbourne where he also had a series of media contacts.

15. CHYPRE : VISITE DE L'OBSERVATEUR DE L'UE

M. ABOU (DG I), désigné récemment comme Observateur de l'UE pour Chypre, a effectué sa première visite - dans sa nouvelle fonction du 21 au 23 février 1994. Sa désignation et sa visite ont été saluées chaleureusement par le gouvernement chypriote, pour qui l'adhésion est l'objectif prioritaire. Le Président de la République l'a retenu à déjeuner en présence de plusieurs Ministres et des Ambassadeurs des Etats membres. M. ABOU s'est entretenu plusieurs fois avec M. FEISSEL, Envoyé Spécial adjoint du Secrétaire Général des Nations unies, sur les "Confidence Building Measures" et sur les interactions de la solution du problème chypriote sur une éventuelle adhésion de Chypre et sur les calendriers de celles-ci. Il a enfin rencontré longuement le Ministre des Affaires étrangères, M. MICHAELIDES.

M. ABOU n'a cependant pas pu rencontrer M. DENKTASH, chef de la Communauté chypriote turque, qui était en consultation ce jour-là avec le gouvernement turc à Ankara sur les CBM's.

16. AIDES : MEXIQUE : REFUGIES GUATEMALTEQUES

La Commission a décidé l'octroi d'une aide humanitaire de 360.000 ECU en faveur du rapatriement des Guatémaltèques réfugiés au Mexique. L'aide prévoit l'achat local, le transport et la distribution d'aliments, une aide médicale et sanitaire, des abris et biens de première nécessité pour six mois. Les réfugiés recevront aussi une formation à des activités productives en vue de leur autosuffisance alimentaire.

17. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'ordre du jour de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles le mercredi 2 mars 1994 :

- Relations avec la Cour des Comptes;
- Orientations de politique industrielle à appliquer au secteur pharmaceutique dans la Communauté;

- 13 -

- Adaptation des structures de la pêche (Objectif 5a) : répartition financière des ressources entre les Etats membres;
- Objectif 5a : Répartition indicative par Etat membre des crédits d'engagement relevant du domaine agricole;
- Initiative communautaire "URBAN";
- Contributions communautaires au fonds international pour l'Irlande;
- Mesures de simplification en matière de TVA;
- Situation du marché dans le secteur du lait et des produits laitiers;
- Application du régime des quotas laitiers pour la Grèce, l'Espagne et l'Italie;
- Règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens. Les rencontres suivantes sont prévues :
- M. MARIN reçoit le Ministre des Affaires étrangères du Laos, M. LENGSAVADH (1er mars);
- M. STEICHEN reçoit le Président des Agriculteurs suédois, M. Bo DOCKERED (1er mars).
Par ailleurs, les déplacements suivants sont prévus :
- Il y aura une visite de Sir Leon BRITTAN en Chine où il rencontrera M. WU YI, Ministre du Commerce extérieur et d'autres membres du Gouvernement (27 février-2 mars);
- Il y aura une visite officielle du Président du Conseil, M. PAPOULIAS et M. van den BROEK au Moyen-Orient (Tunis, Beyrouth, Amman, Jérusalem, Le Caire, Damas, 1-6 mars);
- M. BANGEMANN ira aux USA où il aura une rencontre avec des Membres du Gouvernement et fera un discours devant la Foundation Quandt sur "The future role of Europe in the Transatlantic Community" (Washington, 1-3 mars);
- M. SCHMIDHUBER va en Pologne où il fera un discours au séminaire PHARE "Community funds for Poland"; il aura une rencontre avec le Vice-Ministre des Finances, M. Henrijk HMIELAK et d'autres Membres du Gouvernement. Il fera un discours devant la Commission parlementaire pour les Affaires européennes du SEJM (2 mars);
- Il y aura une visite officielle de M. STEICHEN en Hongrie. Il rencontrera les Ministres de l'Agriculture, M. Janos SZABO et des Affaires étrangères, M. J. MARTONYI. Il fera un discours à la Conférence de Agrar Europe sur "Agriculture, agribusiness and the food industry in Central and Eastern Europe" suivie d'une conférence de presse (2-4 mars);
- Il y aura une visite de M. FLYNN en Finlande où il rencontrera le Premier Ministre, M. Esko AHO, les Ministres des Affaires sociales et de la Santé, M. Jorma HUHTANEN, du Travail, M. Iikka KANERVA, et des Membres de la Confédération de l'Industrie et des Employeurs et participera au séminaire sur le Livre vert de la Politique sociale (3 mars);
- Il y aura une visite officielle de M. DELORS en Hongrie (3-5 mars);
- Mme SCRIVENER rencontrera le Ministre suisse des Finances, M. O. STICH à Berne (3 mars);
- M. FLYNN participera à la Conférence sur la politique sociale à Stockholm (4 mars).

- 14 -

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE1. CONSEIL "AGRICULTURE" (BRUXELLES, 21 FEVRIER)

Le principal événement de la session était le débat télévisé sur le paquet "Prix" qui fait suite à une demande de la délégation DK et qui risque, malgré les réticences de plusieurs autres délégations, de devenir une tradition au même titre que la session "marathon" qui habituellement clôture les négociations. Sur le fond, le débat a été plutôt décevant : les délégations se sont pour la plupart opposées aux quelques mesures restrictives proposées par la Commission, tout en regrettant l'absence de propositions sur les secteurs non-réformés et en rappelant leurs "shopping lists" respectifs. Après avoir écouté toutes les interventions, M. STEICHEN s'est déclaré "sidéré" par le manque de réalisme, avant de rappeler les données budgétaires. Le CSA a été chargé de poursuivre l'examen technique des propositions.

La discussion sur le régime d'aide agri-monnaire a tourné court, la plupart des délégations étant d'avis que la proposition n'est pas encore mûre pour une décision. En revanche, le Conseil a décidé à l'unanimité d'autoriser la France et l'Italie de donner des aides nationales complémentaires à la distillation des vins de table au titre de la campagne 1993/94, ceci malgré les doutes exprimés par M. STEICHEN concernant le caractère exceptionnel des circonstances évoquées par les délégations F et I. La proposition a été renvoyée au CSA.

Comme d'habitude, une série de problèmes sectoriels ont été évoqués sous point "Divers", dont notamment l'état des négociations avec les pays latino-américains sur le régime d'importation des bananes.

Concerning bananas, Denmark requested information on the situation regarding the negotiations on bananas with Latin American Countries and urged the Commission to seek a negotiated solution. Many Ministers commented on this along traditional lines with some arguing for an improvement in the offer to Latin American Countries, while others drew attention to the need to protect the interests of ACP countries and pointed out that on the basis of the understanding within the Council, the December 14th offer must be considered to be withdrawn. Responding Mr STEICHEN pointed out that we have a banana regulation and that the Commission cannot accept the report in view of its implications for ACP countries. Demands of non-GATT Latin American producers of a 3.2 m tonne quota he described as totally unrealistic.

Mr STEICHEN pointed out also that the price changes are not all due to the banana regime, but are also influenced by supply changes due to weather and disease.

Regarding licences he said, that they are not allocated nationally and that the problems arising in Denmark are due to the fact that historically bananas were imported via another country. The Commission is prepared to examine the specific Danish problem. There may be consequences he said on the operation of the regime after the next Management Committee Meeting.

Mr STEICHEN further pointed out that there are quite a number of licences which have not been used yet - probably due to a lack of demand. However the management Committee will look into the matter and if there is a need then the level of imports will be adjusted.

Les négociations sur l'élargissement ont été évoquées au cours du dîner.

- 15 -

2. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (21-22 FEVRIER)- PESC : FINANCEMENT- POLITIQUE COMMERCIALE- URUGUAY ROUND : PREPARATION DE LA REUNION MINISTERIELLE DE MARRAKECH- ACCORD AVEC LES ETATS-UNIS SUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DE CERTAINES BOISSONS SPIRITUEUSES- RELATIONS AVEC LA SUISSE- AUSTRALIE : ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE- PROTECTION DE LA MER BALTIQUE- ACCORD EEE : MODALITES D'APPLICATION- PREPARATION OF ACCESSION NEGOTIATIONS- PESC : FINANCEMENT

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur la question du financement des futures actions communes au titre de la politique étrangère et de sécurité commune et notamment de l'article J11 du Traité sur l'Union européenne qui prévoit que le Conseil peut, soit décider que les dépenses opérationnelles de ces actions sont mises à la charge du budget des Communautés, soit constater qu'elles sont à la charge des Etats membres.

A l'issue du débat, le Conseil a constaté une large convergence de vues des Etats membres sur certaines orientations générales, à savoir :

- les actions relevant de la PESC font partie de l'ensemble de l'action extérieure de l'Union et comportent des aspects liés à la diplomatie, à la sécurité, à l'économie, au commerce et au développement. Dans la plupart des cas, l'action PESC sera complétée par des mesures communautaires venant étayer l'objectif générale de l'Union. Il convient cependant d'établir une nette distinction entre les actions PESC et les mesures communautaires d'accompagnement, afin d'éviter que le deuxième pilier ne "contamine" le premier pilier et d'assurer le respect du rôle exécutif du Conseil dans le cadre de la PESC.
- de par la nature même de la politique étrangère, tout cadre pour le financement de la PESC devra permettre une mobilisation rapide des ressources nécessaires, afin de pouvoir réagir à des événements imprévus;
- lorsque le Conseil arrête une action commune, il doit préciser les "moyens" permettant sa mise en oeuvre, y compris les "moyens financiers". Afin que le Conseil puisse prendre une décision en connaissant parfaitement les conséquences, il doit disposer d'une "fiche financière" indiquant les frais qu'entraîne pour l'Union elle-même la mise en oeuvre de l'action commune. Le texte de la décision doit en outre indiquer en termes précis comment ces frais doivent être financés.

Le Conseil a chargé le COREPER de préparer un cadre général concernant tous les aspects de ce problème en vue de permettre au Conseil de l'approuver, si possible, lors de sa session des 7-8 mars prochain.

- POLITIQUE COMMERCIALEUruguay Round - Préparation de la réunion ministérielle de Marrakech.

Le Conseil a eu un échange de vues sur la préparation de la session ministérielle de Marrakech (12-15 avril 1994) et il a confirmé l'accord sur les points en question tels que la nécessité de l'avis conforme par le Parlement européen, la signature (sous réserve de conclusion) de l'accord également par les Etats membres, la participation des Etats membres à l'OMC, en qualité de membres fondateurs. Sur la question de l'accord, contrairement à l'avis de la Commission qui souligne les inconvénients majeurs politiques et juridiques, de la thèse soutenue par le Service juridique du Conseil, la grande majorité des délégations ont pleinement souscrit l'avis du Service juridique du Conseil estimant qu'il s'agit d'un accord mixte. Certaines délégations n'ont cependant pas été insensibles aux inconvénients majeurs, soulignés par la Commission, qui découleraient de la mixité de l'accord.

M. van den BROEK, après avoir indiqué que Sir Leon BRITAN était retenu en Australie par d'autres engagements, a tenu à souligner d'abord les nombreux aspects sur lesquels il n'y a pas de divergences entre la Commission et les Etats membres. Il a ensuite mis en évidence les argumentations politiques et pratiques qui, de l'avis de la Commission, plaident en faveur de la compétence communautaire. En effet, la mixité affaiblirait la position de la Communauté dans les négociations internationales (seule la solidité de la Communauté lui a permis dans la phase finale des négociations d'atteindre des résultats beaucoup plus favorables de ceux que les Etats membres auraient pu obtenir individuellement) et représenterait une incitation aux partenaires commerciaux d'exploiter les divergences au sein de la Communauté. En outre, la mixité impliquerait à la fois le risque de retards à cause des processus de ratification dans chaque Etat membre et mettrait en danger l'intégrité du marché unique. A ce propos il suffit de rappeler le précédent du panel Airbus. Les meilleurs résultats majeurs de la négociation à savoir le règlement des différends serait, en outre, mis en cause. En effet, la possibilité de la "cross retaliation" (la possibilité d'appliquer des mesures de rétorsion dans un secteur différent de celui dans lequel des règles sont violées) nécessite que la Communauté se présente comme une seule entité vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Répondant aux interventions des délégations, M. van den BROEK a indiqué que lors de la prochaine session la Commission fera rapport sur la question de l'accès au marché. Il a en outre précisé que la Commission avait décidé de recueillir l'avis de la Cour de Justice, plusieurs questions étant à éclaircir, par exemple en ce qui concerne les TRIPS. L'avis de la Cour dans l'arrêt rendu le 20 octobre 1993 est différent de la position du Service juridique du Conseil. Il a nouveau insisté sur le fait que l'acceptation de la thèse de la mixité affaiblirait la position de la Communauté et finirait par saper les avantages des résultats de la négociation. M. van den BROEK a ajouté que l'accord politique à Marrakech ne préjuge pas de l'avenir et que les Etats membres seront membres de l'OMC comme ils étaient membres du GATT.

- 16 -

- POLITIQUE COMMERCIALE. Uruguay Round : préparation de la réunion ministérielle de Marrakech

Le Conseil a eu un échange de vues sur la préparation de la session ministérielle de Marrakech (12-15 avril 1994) et il a confirmé l'accord sur les points non controversés tels que la nécessité de l'avis conforme par le Parlement européen, la signature (sous réserve de conclusion) de l'accord également par les Etats membres, la participation des Etats membres à l'OMC, en qualité de membres fondateurs. Sur la qualification de l'accord, contrairement à l'avis de la Commission qui souligne les inconvénients majeurs, politiques et juridiques, de la thèse soutenue par le Service juridique du Conseil, la grande majorité des délégations ont pleinement souscrit l'avis du Service juridique du Conseil estimant qu'il s'agit d'un accord mixte. Certaines délégations n'ont cependant pas été insensibles aux inconvénients pratiques, soulignés par la Commission, qui découleraient de la mixité de l'accord.

M. van den BROEK, après avoir indiqué que Sir Leon BRITTAN était retenu en Australie par d'autres engagements, a tenu à souligner d'abord les nombreux aspects sur lesquels il n'y a pas de divergences entre la Commission et les Etats membres. Il a ensuite mis en exergue les argumentations politiques et pratiques qui, de l'avis de la Commission, plaident en faveur de la compétence communautaire. En effet, la mixité affaiblirait la position de la Communauté dans les négociations internationales (seule la solidité de la Communauté lui a permis dans la phase finale des négociations d'atteindre des résultats beaucoup plus favorables de ceux que les Etats membres auraient pu obtenir individuellement) et représenterait une incitation aux partenaires commerciaux d'exploiter les divergences au sein de la Communauté. En outre, la mixité impliquerait à la fois le risque de retards à cause du processus de ratification dans chaque Etat membre et mettrait en doute l'intégrité du marché unique; à ce propos il suffit de rappeler le précédent du panel Airbus. Un des résultats majeurs de la négociation à savoir le règlement des différends serait, en outre, remis en cause. En effet, la possibilité de la "cross retaliation" (la possibilité d'appliquer des mesures de rétorsion dans un secteur différent de celui dans lequel des règles sont violées) nécessite que la Communauté se présente comme une seule entité vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Répondant aux interventions des délégations, M. van den BROEK a indiqué que lors de la prochaine session la Commission fera rapport sur la question de l'accès au marché. Il a en outre précisé que la Commission avait décidé de recueillir l'avis de la Cour de Justice, plusieurs questions étant à éclaircir, par exemple en ce qui concerne les TRIPS; l'avis de la Cour dans l'arrêt rendu le 20 octobre 1993 est différent de la position du Service juridique du Conseil. Il a à nouveau insisté sur le fait que l'acceptation de la thèse de la mixité affaiblirait la position de la Communauté et finirait par saper les avantages des résultats de la négociation. M. van den BROEK a ajouté que l'accord politique à Marrakech ne préjuge pas de l'avenir et que les Etats membres seront membres de l'OMC comme ils étaient membres du GATT.

- 17 -

Accord avec les Etats-Unis sur la reconnaissance mutuelle de certaines boissons spiritueuses

Le Conseil a adopté, à la majorité qualifiée, la Grèce et l'Italie ayant voté contre, la décision concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la CE et les Etats-Unis concernant la reconnaissance mutuelle de certaines boissons spiritueuses. Cet accord vise à protéger :

- aux Etats-Unis l'usage des désignations de produits "Scotch whisky", "Irish whiskey"/"Irish whisky", "Cognac", "Armagnac", "Calvados" et "Brandy de Jerez" fabriqués par les Etats membres conformément aux dispositions pertinentes de la Communauté;
- dans la Communauté l'usage des désignations de "Tennessee whisky"/"Tennessee whiskey" et "Bourbon whisky"/"Bourbon whiskey" et "Bourbon" fabriqués aux Etats-Unis conformément aux dispositions de ce pays.

Dans une déclaration faite à l'occasion de cette adoption, le Conseil et la Commission se sont engagés à tout mettre en oeuvre, lors de la conclusion de futurs accords, pour que d'autres dénominations traditionnelles de l'Union européenne, en particulier, Korn, Kornbrand, ouzo, grappa, pacharan, soient également protégées. A ce sujet, le Conseil a pris note de l'engagement de la Commission de reprendre rapidement les négociations avec les Etats-Unis en vue d'étendre la portée de l'accord avec ce pays à d'autres appellations de l'Union européenne.

- RELATIONS AVEC LA SUISSE

Le Président PANGALOS a indiqué que, compte tenu des résultats du referendum qui s'est déroulé ce 20 février en Suisse en vue d'imposer le transit ferroviaire sur le territoire suisse aux poids lourds étrangers, il convient de renvoyer ce point au COREPER et au groupe en vue d'examiner les conséquences de ce referendum sur les relations avec la Suisse.

M. van den BROEK a soutenu cette indication de procédure. Il convient, en effet, d'examiner les implications de cette votation sur l'accord transit et sur les négociations sectorielles.

Le Président PANGALOS a conclu que le Conseil prend acte de la décision démocratique du peuple suisse et invite la Commission à étudier les conséquences de cette décision, qui est susceptible de causer des difficultés notamment dans le domaine des transports et sur le transit autrichien. La délégation I n'a pas exclu que sa délégation souleve ce point lors de la prochaine session du Conseil "Transport" (voir également pt. I, 9).

- AUSTRALIE : ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le Conseil a marqué son accord à ce que la Communauté procède à la signature d'un accord de coopération scientifique et technique avec l'AUSTRALIE qui vise à donner à la collaboration des deux parties dans ce domaine un cadre plus formel compte tenu des expériences positives acquises dans le cadre de l'arrangement conclu en 1986.

- PROTECTION DE LA MER BALTIQUE

Le Conseil a adopté les décisions visant respectivement l'adhésion de la Communauté à la Convention pour la protection de l'environnement marin de la zone de la Mer Baltique (Convention de Helsinki de 1974) - la Commission a déjà participé, depuis 1991, aux réunions de la Commission pour la protection de la Mer Baltique en

- 18 -

tant qu'observateur - et la conclusion, au nom de la Communauté, de la Convention révisée de 1992 qui, à son entrée en vigueur, remplacera la Convention de 1974. Cette adhésion permettra à la Communauté de contribuer pleinement aux objectifs de la Convention, à savoir la remise en état écologique de la Mer baltique en vue de l'autorégénération de son milieu marin et la préservation de son équilibre écologique.

- ACCORD EEE : MODALITES D'APPLICATION

The Council was not able to agree on the Community procedures for the adoption of safeguard and rebalancing measures under the EEA Agreement. An analysis of the Legal Service of the Council comes to the conclusion that in the absence of an agreement in the Council on such procedures the Commission would be entitled to take safeguard and rebalancing measures outside any comitology procedure. The Council referred the matter back to Coreper.

- PREPARATION OF ACCESSION NEGOTIATIONS

At the last General Affairs Council, 21-22 February, major issues were addressed on which the internal position of the EU needed further definition, preparing the ground for the marathon negotiating sessions at Ministerial level during the last weekend of February.

- . On Agriculture, significant progress was made on long-term national support for Nordic agriculture, for mountain and less favoured areas, and on a wide number of specific issues related to market organizations.
- . On Structural Funds' support, the EU agreed to introduce a new Objective, named Objective 6, specially aimed at addressing development problems in Nordic regions which are characterized by a very low population density (less than 8 inhabitants per square kilometre).
- . On Fisheries, the EU reached a common position on Swedish and Finnish requests, but did not agree on access to resources and market access for Norway.

During the last Ministerial Conferences, 22 February, an agreement was reached on a "mini-package" with Finland, comprising fisheries, secondary residences (request withdrawn), the Aland Islands and transport links and on a Protocol for the Sami People (Norway, Finland, Sweden).

3. ENLARGEMENT NEGOTIATIONS : STATE OF PLAY

The negotiations are now entering the final phase with marathon sessions between Friday 25 and Monday 28 February in order to respect the deadline of 1 March. We will give the results of these negotiations in the next EU Review.

Negotiations on the following chapters are not yet completed (see INFO-NOTE N° 6/94 of 31.1.1994) :

1. Free movement of goods (A, S, SF, N)
4. Free movement of capital (A, S)
5. Transport policy (A, N)
13. Environment (N)
15. Agriculture (A, S, SF, N)
16. Fisheries (S, N)
17. Customs Union (N)
19. Structural Instruments (A, S, SF, N)
20. Regional policy (A, S, SF, N)

- 19 -

22. Taxation (A, S, SF, N)
23. Economic and monetary policy (A, S, SF, N)
27. Financial and budgetary provisions (A, S, SF, N)
28. Institutions (A, S, SF, N)
29. Other (A, S, SF, N)

4. MEETING ON BOSNIA (BONN, 22 FEBRUARY)

Senior Officials from the European Union and its Member States, Canada, the Russian Federation and the United States, as well as a representative of the United Nations, met on 22 February 1994 in Bonn to co-ordinate their efforts to promote peace in Bosnia and Herzegovina.

They welcomed the recent developments in and around Sarajevo as an important step towards ending the war throughout Bosnia and Herzegovina but at the same time expressed deep concern about the grave situation in other Bosnian areas.

They decided to use the current momentum deriving from the success in Sarajevo to work closely together to promote an early negotiated settlement between the parties. They noted that the parties have already indicated their agreement to the quantitative territorial aspects of a settlement, as outlined in the European Union Action Plan, but that the quality and viability of territory for the Bosnian Government needs to be improved. They welcomed the possibility of achieving a reconciliation between the Bosnian government and the Bosnian Croats, in close cooperation with the Croatian government, as an important step towards a negotiated settlement in Bosnia.

The participants in the meeting expressed their readiness to give full support to the negotiating process and to urge all parties to grasp the chance for peace now.

The prospects of achieving the objectives of the international community have been improved. In order to create the necessary conditions on the ground to facilitate a peaceful solution and to alleviate the suffering of the civilian population until a settlement is achieved, the participants of the meeting, in line with the general concept of extending safe areas, will concentrate their efforts on how through various means to achieve quickly the short term goals on the ground, including :

- SARAJEVO : As a first step :
 - a) -Stabilising the cease-fire by effective disengagement of forces,
 - b) Prevention of spill over of the heavy weapons,
 - c) Ensuring free access to the city by land for humanitarian aid convoys,
 - d) Restoring normal life to the city with the assistance of the UN.
- SREBENICA/ZEPA : Rapid completion of the rotation of UNPROFOR forces into Srebrenica/Zepa and free access for humanitarian aid deliveries.
- TUZLA : Rapid opening of the airport for humanitarian aid deliveries.
- MOSTAR :
 - a) Effective cease-fire and withdrawal of artillery,
 - b) Free access for humanitarian aid deliveries,
 - c) Restoring normal life to the city with the assistance of the EU.

- 20 -

- CENTRAL BOSNIA : Disengagement measures in order to reach an effective cease-fire between the government and Bosnian-Croat forces.

- MAGLAIJ : Ensuring free access for humanitarian aid deliveries.

The participants of the meeting expressed their support for efforts to reinvigorate the negotiation process and also for the Co-chairmen of the Conference on former Yugoslavia which continues to provide the framework for a comprehensive solution of all problems stemming from the desintegration of former Yugoslavia.

They agreed on the timely nature of the exchange of views and to continue the process of mutual consultations. They thanked Germany, as host of the meeting, for arranging it at such short notice.

5. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur

- UNITED NATIONS : High Commissioner for Human Rights : Ambassador AYALA LASSO (21 February);
- le SOUDAN (21 février);
- le YEMEN (24 février).

6. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'ordre du jour de la réunion du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "RECHERCHE" (4 mars)

- 4ème Programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions communautaires de recherche, de développement technologique et de démonstration (1994-1998);
- Programme-cadre pour des actions communautaires de recherche et d'enseignement pour la Communauté européenne de l'énergie atomique (1994-1998);
- Suivi du Livre blanc : Croissance, Compétitivité, Emploi dans le domaine de la recherche.

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. SESSION DE FEVRIER II

Evaluation générale

Les points forts de cette session ont été les déclarations de la Commission, sur le problème des amendes infligées à plusieurs entreprises de la sidérurgie d'une part, sur la mise en oeuvre du Livre blanc d'autre part, et le refus de M. PANGALOS, Président du Conseil, d'engager une discussion avec le Parlement sur les mesures prises par la Grèce à l'encontre de l'ex-république yougoslave de Macédoine.

Les autres débats de la session ont porté principalement sur l'évolution des relations entre l'UE, l'UEO et l'OTAN, et sur plusieurs rapports touchant au domaine social.

Sur le plan législatif, seulement deux rapports figuraient à l'ordre du jour.

- 21 -

La session a été marquée par plusieurs pannes techniques et un ordre du jour bousculé et manifestement surchargé, ce qui alimentera la réflexion sur l'adéquation de la formule de sessions additionnelles sur deux demi-journées seulement.

Relations extérieures

- Embargo grec

Le Président en exercice du Conseil, M. PANGALOS, interrogé sur la position du Conseil vis-à-vis des mesures prises par la Grèce à l'encontre de l'ex-République yougoslave de Macédoine, n'a pas souhaité faire de déclaration officielle sur ce point en invoquant le fait que le Conseil n'a pas encore arrêté sa position. Il a toutefois donné des informations (en insistant pour les qualifier d'informelles) relatives au déroulement de la discussion au sein du Conseil "Affaires générales" du lundi 21 février et à la mission de bons offices entreprise par M. van den BROEK au nom de la Commission. Après les réactions très vives de plusieurs députés, notamment de M. TINDEMANS, au nom du groupe PPE, et de Mme VON ALEMANN, au nom du groupe LDR, qui ont estimé que ce refus constituait un incident sérieux, il a été proposé par M. COT, et accepté, que le Conseil et la Commission fassent une déclaration commune, suivie d'un débat, le 9 mars, une fois que M. van den BROEK aura terminé ses consultations avec les différentes parties. M. PINHEIRO a déclaré que la Commission participera à ce débat.

- Relations entre l'UE, l'UEO et l'OTAN

Le Parlement a débattu des relations entre l'UE, l'UEO et l'OTAN sur la base du rapport DE GUCHT.

M. PANGALOS a insisté sur la complémentarité entre l'UEO et l'OTAN. Il a également rappelé les progrès effectués dans le domaine de la PESC, même si l'on n'a pas encore atteint le stade d'une défense commune.

Lors du débat, le rapporteur a rappelé que le développement de la PESC suppose un cadre institutionnel unique, et préconisé en particulier la fusion, à moyen terme, de l'UE et de l'UEO. Plusieurs parlementaires ont émis des réserves. M. CHEYSSON a estimé, au nom du groupe PSE, que l'on ne pourrait pas arriver à une fusion, mais seulement à une coopération. M. HOLZFUSS, au nom du groupe LDR, a également émis des doutes sur les conclusions du rapport, en raison des différents Etats participants dans les deux institutions. M. LANGER, au nom du groupe des Verts, M. MUSSO, au nom du groupe RDE, et Mme MAYER, au nom du groupe CG, ont exprimé leur opposition au rapport.

M. PINHEIRO a estimé que la Conférence Intergouvernementale de 1996 permettrait de mieux définir les moyens d'action de la PESC.

Le rapport DE GUCHT a été adopté, avec de nombreux amendements déposés en particulier par le PPE, à une large majorité.

2. TRAVAUX DES COMMISSIONS

La commission des affaires étrangères et de la sécurité a eu un entretien avec M. PANGALOS dans lequel elle a critiqué le Président du Conseil pour la décision du gouvernement grec concernant l'ex-République Yougoslave de Macédoine. Les nombreux députés grecs

- 22 -

présents n'ont pas pris la parole. La situation en Bosnie-Herzégovine et l'élargissement ont été les deux autres thèmes de la rencontre. Les députés ont par ailleurs apporté leur soutien à M. BERISHA, Président de l'Albanie au cours d'un entretien très apprécié qui a porté notamment sur la position à l'égard des événements dans l'ex République Yougoslave de Macédoine, le Kosovo, les minorités grecques en Albanie. Le Président a remercié le Parlement pour son appui à un accord d'association avec l'Albanie, et demandé que la Communauté améliore encore son aide économique.

La sous-commission des droits de l'homme a eu un échange de vues avec M. BARRIOS MENDIVIL, de la "Corporacion Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo", sur la situation en matière de droits de l'homme de Colombie et sur les relations entre la Communauté et la Colombie. M. MENVIDIL a demandé au Parlement d'adopter une résolution condamnant les violations des droits de l'homme en Colombie et à la Commission de conditionner l'aide au respect de ces droits. Un échange de vues a également eu lieu avec un représentant de la Commission sur la nature des programmes en matière de droits de l'homme et de démocratie financés en Amérique latine et sur les objectifs pour l'exercice budgétaire en cours. Un autre échange de vues sur le conflit dans l'Etat mexicain du Chiapas a eu lieu avec M. José VIVANCO, Directeur du Centre pour la Justice et la Loi international.

La commission des relations économiques extérieures a eu des échanges de vues avec le Président du Conseil PANGALOS sur l'accord de coopération avec le Sri Lanka (procédure Luns-Westertorps) et sur d'autres problèmes extérieures. Le problème Grèce/Macédoine n'a pas été mentionné. Elle a également eu des discussions avec une délégation du Mercosur sur les relations économiques et commerciales avec l'Amérique latine et a fait le point des négociations d'élargissement en cours.

3. ACP/CE JOINT ASSEMBLY : CONCLUSIONS

The Joint Assembly (see EU-Review 589, III.1) concluded its work on Thursday 17 February with a lengthy voting session on an Interim Motion for a Resolution on the Lomé IV Mid-Term Review, followed by a series of votes on individual resolutions covering a wide range of topics.

The debate over the Mid-Term Review revealed a difference of opinion on the European side. The Rapporteur, Mrs Margeret DALY, MEP, presented a Report which recognised the need for improvements to the Lomé Convention but which fell short of wholehearted endorsement of the Community's now widely-publicised negotiating mandate. In particular, the resolution presented to the Assembly expressed doubts about the need for new instruments, urging instead that existing ones should be utilised more effectively. Concern was also expressed about the proposed "essential element" clause which would allow for suspension of cooperation in cases of human rights violations. On the subject of national indicative programmes (NIPs), the rapporteur saw no need for "an overhaul of the NIP concept" while acknowledging the need for flexibility in the management and deployment of resources.

A number of other European members, notably Mr Enrique PONS GRAU and Mr Maxime VERHAGEN expressed doubts about aspects of the resolution. It was even suggested that the Report should not have

- 23 -

been tabled at this stage, notwithstanding the imminence of the formal negotiations. These concerns were reflected in the tabling of no fewer than 91 amendments. The majority of these amendments were opposed by the Rapporteur, however, and were voted down by the Assembly. Emerging largely unscathed, the full resolution was then adopted by 59 votes to 5 with abstentions.

4. PREVISIONS

La semaine avant la session plénière de mars (7-11 mars à Strasbourg) est consacrée aux travaux préparatoires des Groupes politiques.

IV. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. COCOA: COUNCIL MEETINGS (LONDON, 21-23 FEBRUARY)

Negotiations for a new International Cocoa Agreement had been completed in Geneva in July 1993. In the interval the process of signing and indicating readiness to apply the Agreement provisionally had been undertaken by a substantial number of producing and consuming countries.

Under the auspices of UNCTAD, a meeting was convened on 22 February 1994 at which those governments and institutions (including the Community) which had completed their procedures met to decide upon the entry into force of the new Agreement. This decision was duly taken by countries representing 86% on the producer side and 54% on the consumer-side. The decision takes effect from 22 February 1994.

Following this decision, the Council of the Cocoa Agreement (1993) met for the first time, under the chairmanship of Mr H. STREICHERT (Germany). Its main activities were to have a first examination of projections of production and consumption which will provide the structure within which the production management activities of the Agreement will take place. This is much the most significant aspect of the Agreement, since it represents a concerted effort to influence the level of supply through production management activities implemented by the producer countries themselves. The Cocoa Council 1993 also adopted a budget for the balance of the cocoa year until September 1994 in order to finance the activities of the International Cocoa organisation.

Prior to these events, the final meeting of the Cocoa Council of the preceding Agreement (1986) met to review the progress being made in the liquidation of the Buffer Stock. Four months' sales have been undertaken covering 204,000 tonnes of cocoa. The average price over this period had been US\$ 1,314 representing a modest and satisfactory discount compared with current market prices for good fermented cocoa.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL

